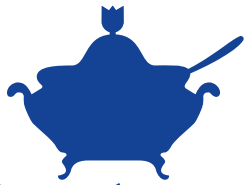


ACCÉLÉRATEUR
DE PARTICULES



LA DÎNÉE DU PARC

Un repas convivial dans les Vosges
du Nord pour le microfinancement
d'initiatives artistiques

La Dînée: ou comment dîner et devenir micro-mécène d'un projet artistique.

Suite au succès de la 1ère édition 2016, la Dînée prend à nouveau la clé des champs ! Elle aura lieu sur la communauté de commune de l'Outre-Forêt au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord le 8 Septembre 2017

Date limite de candidature
pour les projets artistiques:

15 août

Un projet initié par la collective Rennes et développé en Alsace par Accélérateur de particules.

info, vidéos et photos sur

www.accelerateurdeparticules.net et
contact@accelerateurdeparticules.net
06 71 16 47 50 | 09 83 52 18 21
www.parc-vosges-nord.fr

Les dossiers sont à envoyer sous forme
numérique à l'adresse suivante:

contact@accelerateurdeparticules.net



LA CO
LLECTI
VE



LE GÉANT
DES BEAUX-ARTS

ACCÉLÉRATEUR
DE PARTICULES

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES

La Dînée

La Dînée propose une formule simple: 1 repas, 1 partenaire, 1 lieu, 3 artistes, 40 participants, 1 projet artistique micro-financé. Il s'agit à la fois d'un dîner collaboratif, d'une expérience démocratique du micro-mécénat, d'une opportunité de soutenir les jeunes initiatives, d'un temps de réflexion sur l'art et un espace de rencontre et de mise en réseau. La Dînée se déroule dans un lieu inédit et se construit en collaboration avec différents partenaires. Suite à un appel à projet, trois propositions artistiques sélectionnées par un jury de professionnels de l'art contemporain sont présentées en début de soirée par leurs initiateurs. Chaque participant, pour une contribution de 20€, se voit proposer un repas et la possibilité de soutenir un projet par son vote. Au terme de la soirée, 500€ sont reversés au projet rassemblant la majorité des votes, faisant de chacun un micro-mécène.

La somme distribuée n'est ni un don, ni une bourse de lauréat mais bien une aide directe à la production. Accélérateur de particules se pense ici comme un intermédiaire entre le public et les artistes. Par cette entreprise, les dîneurs deviennent eux aussi co-producteurs de la pièce. Le fait d'apporter ces moyens ne rend pas pour autant l'association propriétaire (ou « copropriétaire ») de l'œuvre produite. Celle-ci appartient à l'artiste, qu'il s'agisse de la propriété matérielle ou de la propriété incorporelle.

Les projets artistiques

L'appel à projet est ouvert aux artistes travaillant sur la zone tri-rhénane: Suisse, Allemagne, France, sans limite d'âge, qu'ils travaillent les arts visuels, numériques, sonores, performatifs, graphiques ou le design. Les projets peuvent être de natures diverses (production de pièce | édition | recherche | exposition | événement artistique). Les artistes sélectionnés s'engagent à être présents lors de la Dînée et doivent maîtriser la langue française. Un jury pré-sélectionnera les 3 projets qui seront présentés à la Dînée.

Les candidatures

- jusqu'à 5 pages de présentation maximum
 - jusqu'à 3000 signes de texte explicatif maximum
 - un budget sommaire explicitant la nature micro-finançable du projet (le budget total évitera de « noyer » la somme attribuée)
- Le dossier ne nécessite pas de portfolio, de CV, de monographie ni de lettres de recommandations.